



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2016

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; GIRARD Joris ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; Sébastien SIMION ; TOURTET Gilles ;

MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; PINET Françoise ;

Absents représentés : MME Céline PIERROT (pouvoir à Françoise PINET) ;

Absents : M. LOMBARD Yannick ; MME Julie GAY-PARA ;

Le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre MENUT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

COMMUNE

Section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2015 se traduit par un excédent propre de 73 777.96 €. Après incorporation de l'excédent antérieur de 2014, soit 661 534.75 € le résultat excédentaire s'élève à 735 312.71 €. Il faut noter que les dépenses au niveau des charges générales ont augmenté de façon significative. Cette hausse provient essentiellement du fait que les factures d'entretien de la voirie communale arrivées en fin d'année 2014 ont été réglées en 2015. De plus, des travaux importants ont été réalisés à l'école communale.

Pour les charges du personnel l'augmentation provient principalement du recrutement d'un personnel du centre de gestion pour le remplacement de Madame ROUSTAN, l'augmentation du temps de travail de Madame MOURRE, la prise en compte en année pleine des agents chargés des TAP et du ménage des locaux de l'école le mercredi, l'incidence du recrutement du remplacement d'un agent chargé de la cantine placé en arrêt maladie durant neuf mois.

Dépenses	675 182.07 €
Recettes (avec excédent reporté)	1 410 494.78 €
Excédent	735 312.71 €

Section d'investissement :

Le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 84 485.83 €. Après incorporation du résultat de 2014, soit un excédent de 112 247.24 € le résultat excédentaire s'élève à 196 733.07 €.

Dépenses	165 494.27 €
Recettes (avec excédent reporté)	362 227.34 €
Excédent	196 733.07 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 3 715.62 € dû essentiellement à une diminution des recettes résultant d'une baisse de la consommation d'eau. Après incorporation du résultat de 2014, soit 48 506.76 € le solde excédentaire se traduit par un excédent de 44 791.14 €.

Dépenses	114 129.58 €
Recettes (avec excédent reporté)	158 920.72 €
Excédent	44 791.14 €

Section d'investissement

Les travaux de la station d'épuration ont démarré fin 2015, les factures des entreprises ne seront réglées qu'en début 2016. Le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 1 530 204.47 €. Après incorporation du résultat de 2014, soit un excédent de 18 448.81 € le résultat excédentaire s'élève à 1 548 653.28 €.

Le prêt relais sera remboursé au fur et à mesure des versements de subvention.

Dépenses	114 736.92 €
Recettes (avec excédent reporté)	1 663 390.20 €
Excédent	1 548 653.28 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement

Dépenses	13 859.81 €
Recettes (avec excédent reporté)	16 415.74 €
Excédent	2 555.93 €

(Pas de section d'investissement pour ce budget)

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

CCAS

Budget en suspens, report de chiffres uniquement

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour le vote des comptes administratifs le maire est sorti de la salle.

CONVENTIONS CADRE DE FORMATION A PASSER AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le CNFPT propose des actions de formation aux agents de la fonction publique territoriale avec la possibilité de fixer une participation financière de la collectivité.

Cette convention permet aux agents de suivre des formations qui ne seraient pas couvertes par la cotisation au centre de gestion. Les conseillers, à l'unanimité, autorisent le maire à signer la convention.

MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE

Le décret du 8 novembre 2011 permet aux employeurs territoriaux, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, de participer, financièrement à la protection sociale de ses agents. La collectivité doit à minima participer à raison de 5 €/agent. Huit agents de la commune sont intéressés pour souscrire un contrat auprès d'une mutuelle labellisée. La cotisation retenue sur salaire sera fixée en fonction de leur salaire brut et du choix de l'option retenue. Ils doivent souscrire un contrat auprès d'une mutuelle labellisée.

Les conseillers, à l'unanimité, optent pour fixer la cotisation de la commune à 8 € par agent, soit un coût annuel de 768 €. Délibération à prendre.

SKI CLUB VEYNOIS

Des sorties et des stages d'initiation sont régulièrement organisés par ce club de Veynes. Pour la saison 2016, trois adolescents résidant dans la commune sont intéressés par ces stages et ces sorties et sont donc inscrits au club. Celui-ci sollicite donc une aide financière de la commune d'un montant de 50 €/enfant.

Après un tour de table, les conseillers ont décidé de verser une subvention de 100 € Délibération à prendre.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE DES ELEVES DU PRIMAIRE

Le département a la volonté d'encourager la pratique sportive dans les écoles primaires. Les écoles doivent déposer les projets d'activités sportives auprès de la collectivité et auprès des services départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Alpes. Une convention de partenariat avec le conseil départemental fixe les modalités de financement, celle-ci doit être actée pour chaque année scolaire.

Les conseillers, à l'unanimité, autorisent le maire à signer les conventions correspondantes aux années scolaires 2014-2015 et 2015-2016.

RESERVE PARLEMENTAIRE

Madame le maire propose de demander à Madame la Sénatrice la réserve parlementaire pour le renouvellement du parc informatique de l'école, soit douze ordinateurs, et pour l'acquisition de jeux d'enfants au parc municipal. Le montant de l'opération s'élèverait à environ 8 000 € HT avec le plan de financement suivant :

- Subvention 50 %,
- Autofinancement 50 %.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Certains conseillers suggèrent de demander également la réserve parlementaire à Madame la Députée pour un autre projet.

FONDS DE SOLIDARITE LOCALE

Madame la maire propose de solliciter ce fonds de la Région pour financer la dépose et la pose du bâtiment métallique cédé par la Communauté de Communes et situé sur la parcelle où doit être réalisé la micro crèche. Comme convenu, elle précise que ce bâtiment sera installé à la zone artisanale sur la seule parcelle restant propriété de la commune.

Le coût de l'opération est évalué à environ 47 300 € HT (base d'un devis). Le fonds de Solidarité Locale demandé se limitera à son plafond soit 15 000 €, et l'autofinancement de la commune sera d'un montant de 32 300 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents.

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Afin de soutenir l'investissement public local, le gouvernement a décidé de la création, pour 2016, d'un fonds exceptionnel de soutien à l'investissement. Deux enveloppes régionales seront mises à disposition de l'Etat. La première enveloppe

est destinée à accompagner les communes qui présentent un projet d'investissement qui entre dans l'un des 7 champs d'intervention suivants : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics (accessibilité), développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de la construction de logements, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants. La deuxième enveloppe régionale vise à accompagner le développement des bourgs-centres (amélioration de la qualité de vie locale et le développement du dynamisme, attractivité du territoire).

Madame le maire propose de faire appel à ce fonds pour financer l'accessibilité des bâtiments communaux.

Le montant des travaux est évalué selon l'agenda d'accessibilité programmée à 89 050 € HT et le plan de financement proposé est le suivant :

- Soutien de l'Etat 50 %, soit 44 525 €,
- Autofinancement 44 525 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES

PLAN LOCAL D'URBANISME

La première réunion relative à la révision du PLU s'est tenue en mairie avec l'urbaniste chargée du dossier.

RD1075

Une réunion est prévue avec le bureau d'études MG CONCEPT pour la deuxième tranche de l'aménagement de la traversée du village.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur Joris GIRARD informe les conseillers des discussions échangées lors du conseil d'école : les parents d'élèves et le personnel mis à disposition du CIAS souhaitent être conviés aux réunions des TAP.

FOUR BANAL

Lors d'une réunion hebdomadaire des élus, des représentants de l'association de la Confrérie de St Géraud ont exposé leur projet de réaliser un four banal au fond du square situé devant la mairie. Après discussion, il a été décidé de revoir le dimensionnement du four, son emplacement et donc d'en réduire son coût.

ACCUEIL DES MIGRANTS

Une réunion de synthèse est prévue par l'association Terre d'Asile et les bénévoles.

Monsieur Robert RICHIARDONE : Madame Pierrot demande que le grillage devant l'entrée de la cantine soit réparé.

Madame Jacqueline HARDON suggère de changer les lustres dans la salle du conseil.

La séance est levée à 19 h 30.